

**Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation
des Ordures Ménagères
du Charolais-Brionnais et Autunois**

**SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS
ET DE L'AUTUNOIS**

Siège : Communauté de Communes de Paray-le-Monial

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2006**

PETITE SALLE DU CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

DE PARAY-LE-MONIAL

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 heures 30, souhaite la bienvenue tous et procède à l'appel des délégués.

Collectivités présentes :

- **Communauté de Communes du Val de Loire**
BERGERIS Patrick – CHARLES Hélène - LAUGERE Bernard
- **SIVOM du canton de BOURBON LANCY et ses Environs**
LANOIZELE Jean René – PELLETIER René
- **SIVU BOURBINCE ARCONCE**
MORISOT Daniel
- **Communauté de Communes du Val de Joux**
LECOQ Jacques – MASSE Guy
- **Communauté de Communes du canton de CHAROLLES**
CHAMBREUIL Pierre – DEVILLARD Marcel
- **Communauté de Communes du canton de CHAUFFAILLES**
VINCENT René – LAMURE René - BOUCAUD Maurice
- **Communauté de Communes du PAYS CLAYETTOIS**
DELANGLE André - MATHIEU Pierre
- **Communauté de Communes du PAYS DE GUEUGNON**
BALESTRIERI Claude – STEPIEN Jean-Claude
- **Communauté de Communes du canton de MARCIGNY**
DE LA CELLE Vincent – MATHIAS Michel

- **Communauté de Communes du VAL PALINGEOIS**
Non-représentée.
- **Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL**
DRAPIER Marcel Alain – DURAND Roger – DESSERPRIT Jean-Pierre – DUPONT Paul
- **Communauté de Communes du canton de SEMUR EN BRIONNAIS**
SARROCA Ernest - VIZIER Jean
- **Communauté de Communes ENTRE ARROUX ET BOURBINCE**
MENAGER Henri - LORTON Paul
- **Communauté de Communes Canton d'ISSY-L'EVEQUE**
VACHET Gilbert – PAGNIER Nathalie
- **Communauté de Communes du canton de L'AUTUNOIS**
BOULY Paul – CHAVY Gabriel – BERGERET Gérard
- **Communauté de Communes du canton de BEUVRAY VAL-D'ARROUX**
JEANNIN J-Yves.
- **Communauté de Communes du canton Arroux-Mesvrin**
CHRYSOSTOME Guylène
- **Commune de Lucenay-L'Evêque**
LEMERCIER Serge
- **SIVU de l'Autunois**
MARTIN Jean-Louis – LABILLE Norbert

Etaient excusés :

LAVOCAT Maurice – DRAPIER Jean-Paul – BERNIGAUD René – AUCLAIR André – BAILLY Alain – FOREST Marc – CHARDIGNY Xavier – PLUCHAUD Paul - BARNAUD Abel - PERRAUDIN Jean-Luc – CHAPELLE Georges – LABONDE Jacques.

Ont également assisté à la réunion :

LORIAU Thomas, technicien de la Communauté de Communes Arroux-Mesvrin.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance précédente en date du 27 juillet 2006.

- **PREND ACTE** des décisions du Président intervenues depuis la précédente séance :

2006-15 :

Signature de l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation du Centre de Stockage des Déchets Ultimes d'Autun, lequel :

- > autorise le SMEVOM à réaliser l'ensemble des travaux nécessités par l'extension du CSDU sur une surface de 3227 m² de la parcelle 26/section A1 appartenant à Madame DUFAYET et permettant le passage des engins et équipes de chantier.
- > prévoit la non-intervention de la propriétaire Madame DUFAYET sur la zone humide de la parcelle 26 située en amont du bassin et d'une surface d'environ 1325 m².

2006-15 bis :

Signature du marché de compostage des déchets verts de la Communauté de Communes du Val de Loire avec la Société Agro-Développement, 2 avenue de la Gare — 03150 VARENNES-SUR-ALLIER, pour un prix à la tonne de 41.80 euros HT et un montant estimatif annuel de 8 778 euros HT, soit un montant global HT de 43 890 euros pour 5 ans, et une durée de 5 ans du 1er novembre 2006 au 31 octobre 2011.

2006-16 :

Signature de l'avenant n° 1 déclarant «sans objet» l'article 15 relatif à la retenue de garantie dans le CCAP du marché de transport et compostage des bio-déchets de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial signé avec Agro-Développement.

L'avenant prévoit que la retenue de garantie, prélevée depuis le début du marché et d'un montant de 5 % de la rémunération hors-taxe dûe par le SMEVOM à Agro-Développement, sera reversée intégralement sous deux mois après la signature de l'avenant.

➤ **SIGNATURE DU CONTRAT UNIQUE ECO-EMBALLAGES :**

Eco-Emballages a tenu à officialiser son partenariat par la signature du contrat unique en présence des délégués.

Il est rappelé que ce regroupement autour du Syndicat permet à la fois d'avoir un seul interlocuteur d'une taille suffisante et de mettre en commun les actions de communication.

Cette signature permet par ailleurs au SMEVOM d'obtenir un soutien de 251 000 euros supplémentaires par rapport aux soutiens versés individuellement aux 18 EPCI.

Des études pour l'amélioration de la collecte sélective sur le territoire des deux arrondissements pourront être menées.

➤ **MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARAY-LE-MONIAL :**

Le Conseil Syndical **ADOpte** le rapport du Président concernant la mise à disposition de bureaux par la Communauté de Communes de Paray-le-Monial et **ARRETE** la participation financière annuelle du SMEVOM à compter du 1^{er} janvier 2006 à 6 000 euros, ce montant prenant en compte les frais de chauffage, téléphone, entretien et utilisation occasionnelle du véhicule communautaire.

➤ **RECHERCHE DE SECTEUR POUR UN NOUVEAU CENTRE DE STOCKAGE :**

Il a été présenté le compte-rendu de la dernière réunion.

La commission propose d'intégrer les représentants des associations de l'environnement des deux arrondissements. Les listes ont été obtenues auprès des Sous-Préfectures.

La commission se réunira prochainement afin de proposer les associations à inviter.

Certains élus proposent une publicité dans la presse, dont l'utilité ne parait pas évidente.

➤ **CENTRE DE TRI :**

Le rapport de présentation a précisé les buts et le déroulement de la procédure du choix du maître d'œuvre.

Le jury, réuni le 13 juin dernier a proposé deux lauréats classés :

1^{er}/ GIRUS

2nd/ TRIVALOR

Selon la règle, deux séances de négociation ont eu lieu. La personne responsable du marché, ayant constaté que le classement n'avait pas changé, a proposé d'approuver le choix du groupement GIRUS-CHAMPLIAU.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre à passer s'élève à 399 200 euros HT.

Le document de synthèse du projet expose toutes les caractéristiques de cette réalisation.

Le montant total des travaux est évalué à 4 000 000 euros.

Des subventions sont à solliciter auprès du Conseil Général pour un montant de 450 000 euros maxi, soit 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 500 000 euros, et auprès des Pays du Charolais-Brionnais et de l'Autunois.

Une étude du coût probable à la tonne triée fera l'objet d'un rapport précis sur le but, l'évaluation et l'évolution du tri réalisé au cours de la prochaine décennie et qui vous sera commenté lors de la prochaine réunion.

Le mode d'exploitation est à choisir entre régie, délégation de service public et marché. Un document ci-joint présente les avantages et inconvénients de chaque procédure.

Si la régie n'est pas retenue, il sera nécessaire de mettre en route la procédure de consultation pour le choix du mode et de l'exploitant.

Cette décision sera à prendre lors de la prochaine réunion.

➤ **COMPETENCE COLLECTE :**

Le Président évoque le souhait de certains délégués afin que le SMEVOM prenne la compétence collective. Il indique les implications que cela entraîne, les avantages, les inconvénients possibles.

Un certain nombre de points sont à faire préciser par les services préfectoraux :

- Les 18 collectivités doivent-elles unanimement transférer la compétence collecte ?
- Le mode de gestion de la collecte devra-t-il être obligatoirement unifié : régie, DSP ou prestataires ?
- Les déchetteries et les quais de transfert doivent-ils être obligatoirement transférés ?
- Les TEOM et REOM pourront-elles toujours être perçues par les EPCI ?

Chaque président d'EPCI va être consulté et devra répondre aux questions posées portant essentiellement sur le souhait du transfert de cette compétence collecte, l'intérêt d'une étude précise et la création d'un groupe de travail.

➤ **COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SUIVI POUR LE CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS D'AUTUN :**

Le mandat des membres de cette Commission arrivant à expiration courant novembre, il a été demandé au Conseil Syndical de nommer les nouveaux représentants de l'exploitant et des collectivités territoriales pour siéger à cette Commission.

Le Conseil Syndical NOMME :

- MME CHRYSOSTOME Guylène, MM. DRAPIER Marcel-Alain et JEANNIN Jean-Yves, pour représenter l'exploitant.

Les membres représentatifs des collectivités territoriales restent inchangés : MM BOULY Paul et CARLET Ddier.

Cette dernière partie de délibération sera à annuler lors du prochain Conseil Syndical.

Renseignements pris auprès de la sous-préfecture de Charolles, c'est la Communauté de Communes de l'Autunois qui, en sa qualité de propriétaire du Centre de Stockage des Déchets d'Autun, doit nommer les deux représentants des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 H 15.

A Paray-le-Monial, le 12 octobre 2006
Le Président,
Docteur Marcel-Alain DRAPIER.